

Matinale Réseau & Pro

Vendredi 17 mars 2023



Énergie, entre économies et transition



Espace 520 - Égly

Des élus aux côtés des entreprises



- M. Frédéric Petitta, Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, Vice-Président de Cœur d'Essonne agglomération en charge du développement économique
- Mme Véronique Mayeur, Maire de Breuillet
- M. Philippe Le Fol, Maire d'Avrainville
 - M. Edouard Matt, Maire d'Egly

Les matinales Réseaux & pro, des rencontres inter-entreprises au sein des zones d'activités pour



- Informer sur les sujets qui vous impactent (coût de l'énergie, transition, formation, recrutement...)



- Permettre aux entreprises de mieux se connaître / favoriser les synergies au sein d'une zone d'activité

Programme du jour

- *Augmentation du coût des énergies : les aides (Etat et autres mesures)*
- *Optimisation des consommations : les étapes de la transition énergétique, les diagnostics énergétiques*
- *Et pourquoi pas devenir producteur d'énergie ?*
 - *2 entreprises témoignent :*

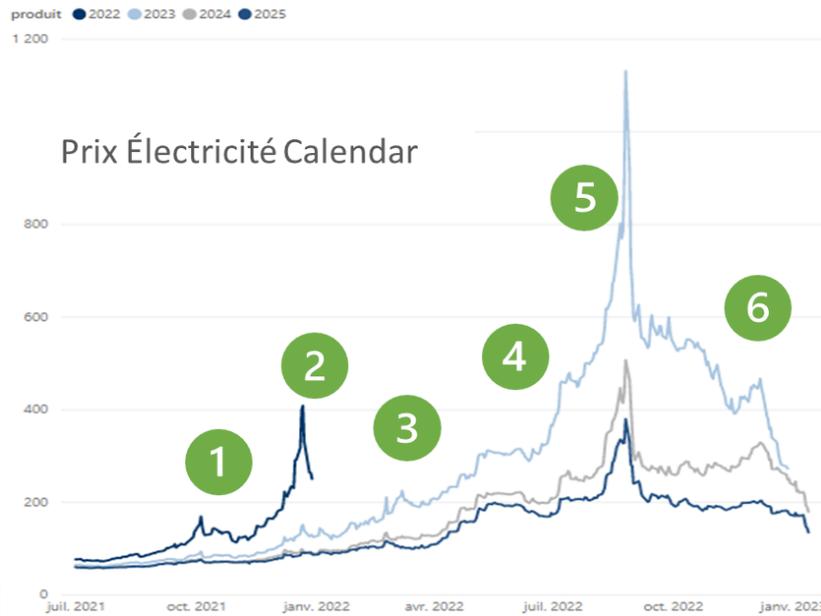
Egly distribution (Intermarché)

Giga Concept - Avrainville



Intro Evolution des prix

Une conjonction d'événements qui conduisent à une augmentation des prix de marché à des niveaux jamais atteints (2/2)



- 1 Croissance post-covid avec hausse de la demande et des prix des combustibles (gaz, CO2, charbon, pétrole)
- 2 Identification de fissures et mise à l'arrêt des réacteurs du palier N4 résultant de corrosion sous contrainte du circuit de refroidissement
- 3 Début de la guerre en Ukraine – et peur des sanctions économiques par ou contre la Russie
- 4 Réduction successive des approvisionnements en gaz russe et arrêt de gazoduc Nordstream 1
- 5 Prolongation de l'arrêt des réacteurs du palier N4
- 6 Baisse des prix des commodités (gaz essentiellement) associée à l'anticipation d'une baisse de la conso



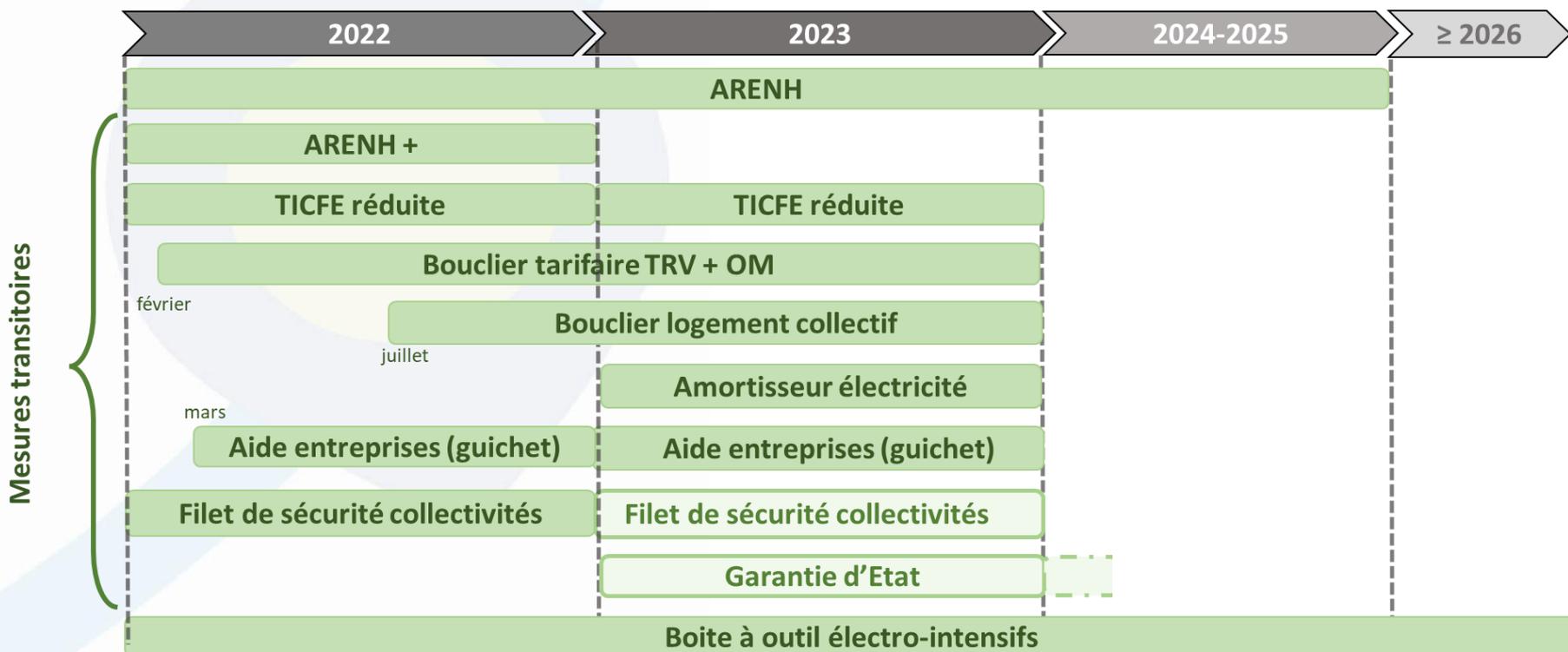
Sur l'ensemble de la plaque Européenne, les prix reflètent la hausse du prix du gaz et intègrent les différentes primes de risque (coupure de gaz et d'électricité, risques de disponibilité sur le nucléaire, etc).

Les aides gouvernementales – les mesures phares

Des mesures existent ou sont prévues par les pouvoirs publics pour limiter les hausses de factures d'électricité pour les clients non résidentiels

Existant

Projet



20230207 Cœur Essonne Dev Eco

Comment bénéficier du bouclier OM et/ou amortisseur ?

Si un client est concerné par le bouclier ou l'amortisseur, il doit attester de son éligibilité à son fournisseur, avant le 31 mars 2023, en complétant le modèle d'attestation sur l'honneur.

- Attestation modifiable en ligne, à télécharger par le client et à retourner par mail sur la BAL bouclier-amortisseur-elec@edf.fr
- Envoi d'une attestation « personnalisée » par mail/courrier, à retourner par mail sur la BAL bouclier-amortisseur-elec@edf.fr (ou à l'adresse postale indiquée)

L'effet du bouclier et/ou de l'amortisseur électricité sera directement intégré sur la facture EDF rétroactivement au 1^{er} janvier sans démarche supplémentaire nécessaire.



- EDF a mis en place une [page dédiée](#) sur les aides gouvernementales sur son site internet
- EDF a mis en place un **numéro de téléphone dédié 09 70 81 81 12** pour répondre aux questions sur les mesures applicables aux contrats en offre de marché
- Pour bénéficier du bouclier logement collectif, une attestation spécifique doit être renseignée

Les aides gouvernementales – les mesures phares

Synthèse des mesures 2023 pour alléger la facture électricité par typologie de clients – marché privé (hors logement collectif)

Garantie d'Etat (projet)				
> 2 GWh/an (critère figurant dans le projet d'arrêté – non confirmé à date)				
Guichet d'aide au paiement des factures Si énergie > 3% du CA ⁽¹⁾	Guichet d'aide au paiement des factures Si énergie > 3% du CA ⁽¹⁾	Guichet d'aide au paiement des factures Si énergie > 3% du CA ⁽¹⁾	Guichet d'aide au paiement des factures Si énergie > 3% du CA ⁽¹⁾	Guichet d'aide au paiement des factures Si énergie > 3% du CA ⁽¹⁾
Bouclier tarifaire TRV et OM sites ≤ 36 kVA	Amortisseur sites > 36 kVA	Amortisseur	Bouclier tarifaire TRV et OM sites ≤ 36 kVA	Amortisseur sites > 36 kVA
TPE et assimilés ⁽²⁾ < 2 M€ CA/bilan et < 10 salariés	PME et assimilés ⁽²⁾ < 50 M€ CA/bilan et < 250 salariés	Entreprises > 50 M€ CA/bilan ou > 250 salariés	< 2 M€ CA/bilan et < 10 salariés	> 2 M€ CA/bilan ou > 10 salariés
			Personnes morales dont plus de 50% des recettes annuelles proviennent de financements publics, dons ou cotisations	

(1) Parmi les critères pour bénéficier de cette aide figure notamment également une augmentation minimum des dépenses d'énergie de plus de 50%

(2) Hors filiales d'un groupe

En complément : des **prêts à taux bonifié** peuvent être accordés aux entreprises (sous condition) jusqu'à 50 % des dépenses énergétiques au cours des 12 mois précédant le mois de la demande d'aide ou 15% du CA annuel total moyen réalisé au cours des 3 derniers exercices (décret n°2022-1601 du 21 décembre 2022)

L'Europe envisage une réforme structurelle du Market Design

- **Un calendrier très ambitieux** : La Commission Européenne a annoncé le lancement d'une consultation mi-décembre en vue de proposer en février / mars 2023 une réforme du market design
- Les objectifs de la réforme recherchés par la Commission :
 1. **Découpler les prix** de détail du prix des technologies marginales fossiles. La CE souhaite « s'attaquer à la rémunération des installations inframarginales » (EnR, nucléaire) et ainsi baisser les prix de détail
 2. **Réduire la volatilité** des prix tout en garantissant la concurrence du côté de l'offre et de la demande
 3. Préserver le **bon fonctionnement** des marchés de gros de court terme
 4. Améliorer le suivi et la **surveillance du marché**

Optimisation des consommations

Les 3 axes de la démarche d'économies d'énergies

Efficacité énergétique

Diminution des consommations à usage équivalent, avec un effet dans la durée

Ex : remplacement d'un ancien matériel par un nouveau moins énergivore (installation de LED, etc)

Sobriété

Diminution des consommations en modifiant les comportements (et le confort)

Ex : modification des seuils de climatisation et chauffage, arrêt de l'éclairage nocturne, écogestes en jours « Ecowatt » rouges

Optimisation

Déplacements et effacements ponctuels de consommation

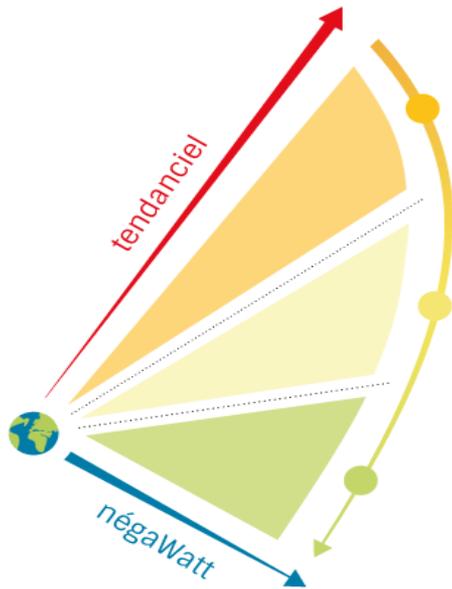
Ex : arrêt de l'usine 1 semaine en hiver à la place d'1 semaine en été, arrêt de la chaîne du froid pendant 2h

Économies d'énergie(s)



La **décarbonation** désigne l'ensemble des mesures et techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'une entreprise. Cette démarche vient en complément des actions en matière d'économies d'énergie.

Les étapes de la transition énergétique (CCI)



Consommation d'énergie

Production

©Association négaWatt - www.negawatt.org

- 1 Mesurer
- 2 Travailler sur l'enveloppe
- 3 Remplacer les équipements énergivores
- 4 Les actions comportementales
- 5 Le pilotage des installations
- 6 La production d'énergies renouvelables



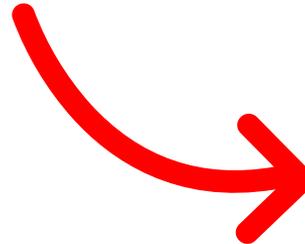
Les étapes de la transition énergétique (CCI)



De nombreuses aides sont mobilisables

Les aides de l'ADEME

95 dispositifs d'aide à la transition écologique et énergétique



GUIDE DES AIDES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les étapes de la transition énergétique (CCI)



*De nombreuses aides
sont mobilisables*



- + Innov'up Expérimentation transition écologique des territoires
- + Chèque efficacité énergétique, pour soutenir la transition écologique des petites entreprises
- + Zéro déchet et économie circulaire, pour soutenir les projets en matière de prévention et valorisation des déchets
- + Aide aux études - Énergie climat
- + Appel à projets : Développement des énergies renouvelables électriques
- + Appel à projets : Production de chaleur renouvelable et réseaux
- + Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens

Les étapes de la transition énergétique (CCI)

Les accompagnements ADEME X CCI sur la transition énergétique

Autodiagnostic

(Gratuit)

Testez la maturité
énergétique de
votre entreprise

Les RDV de la transition écologique

(Gratuit)

Faire le point sur les
difficultés de
l'entreprise en
matière d'énergie

Accompagnement individuel avec BE
(Enviroptim ; TWI ; bureau Véritas)

Prestations subventionnées en partie par ADEME

Audit énergie
instrumenté

Récupération de chaleur
fatale

Production d'énergie
renouvelable

Bilan BGES

Audit
14001/50001/26000

Audit mobilité

Eco-conception

Les étapes de la transition énergétique (CCI)

Modalités financières (reste à charge en HT)

	Audit énergétique instrumenté (€)	Etude ENR (€)	Bilan GES / Bilan carbone (€)	Etude récupération chaleur fatale (€)	ISO 14001 / 50001 / management de l'énergie (€)
PME moins de 50 salariés	2000	2000	3500	2000	2500
PME de 50 à 249 salariés	2500	2500	3500	2500	3000
Prestataire	TWI et Enviroptim	TWI et Enviroptim	EKODEV	TWI et Enviroptim	Bureau Véritas



QUI CONTACTER ?

Le conseiller CCI en région :

Email: ibarbera@essonne.cci.fr

Tél: 06 58 65 72 01

Et aussi, devenir producteur d'énergie (EDF)

Les modes de productions

Deux modes de productions

- La production pour la revente totale de la production
- L'autoconsommation

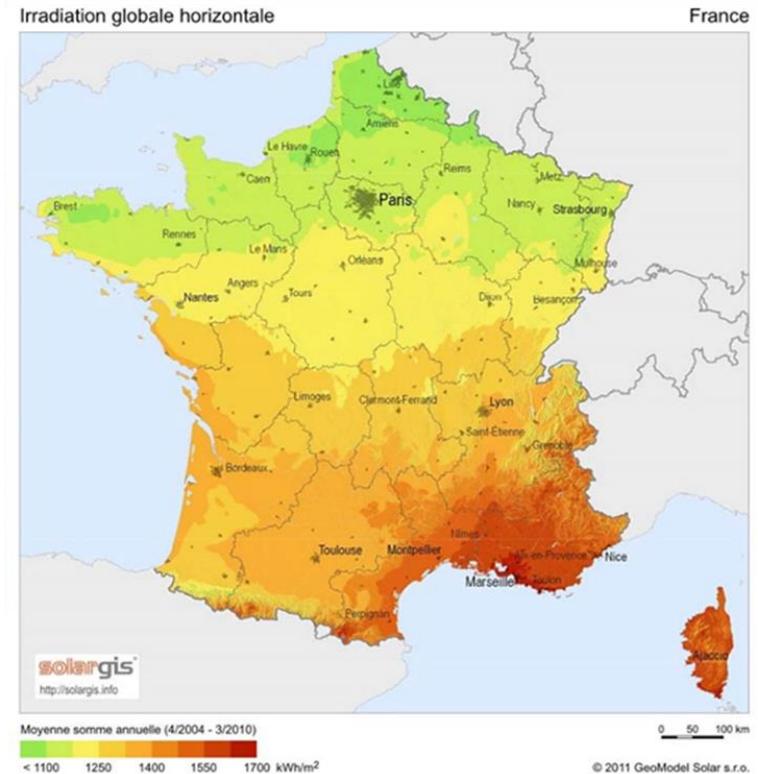
Les deux modes sont différents:



- Le premier aura pour objectif de produire au maximum d'énergie électrique en maximisant les surfaces pour mieux amortir les investissements



- Le deuxième aura pour objectif de maximiser la production pour maximiser le taux de couverture des consommations globales annuelles et le taux d'autoconsommation.

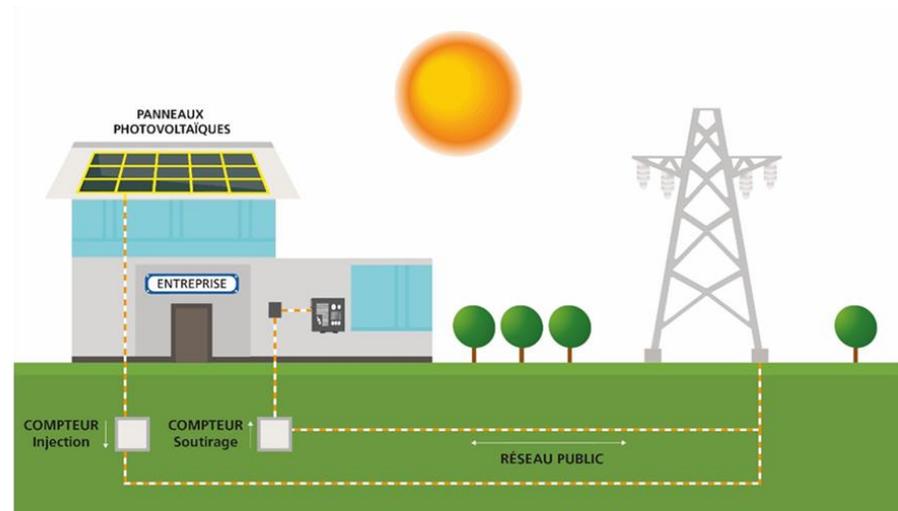


Et aussi, devenir producteur d'énergie (EDF)

La production pour la revente totale

Toute la production électrique est revendue suivant les mécanismes de rachat contrôlés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et par les appels d'offres qu'elle lance. (enchère inversée)

- L'électricité est injectée sur le réseau
- Elle fait l'objet de certificat vert pour les clients souhaitant acheter une électricité verte auprès de leur fournisseur,
- Il y a deux compteurs , un pour les consommations et un pour la production
- Généralement , les installations sont de grandes tailles , ferme solaire, ombrières de parking toiture de bâtiment logistique.



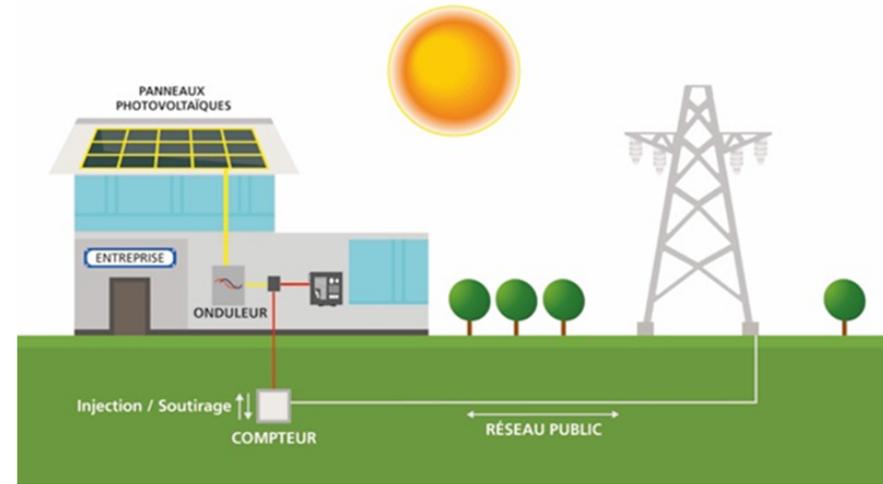
20230207 Cœur Essonne Dev Eco

Et aussi, devenir producteur d'énergie (EDF)

L'autoconsommation individuelle

Toute la production électrique produite localement doit être consommée par le site:

- La puissance de l'installation est limitée à la puissance souscrite du bâtiment
- Les surfaces sont donc adaptées au profil de consommation
- Le taux d'autoconsommation, d'autoproduction et de couverture sont des repères importants
- Grace aux compteurs numériques, il n'y a qu'un système de comptage.
- Le surplus est injecté sur réseau et fait l'objet d'une valorisation
- Gain directe sur les consommations et donc sur la facture
- Electron prend le plus court chemin....

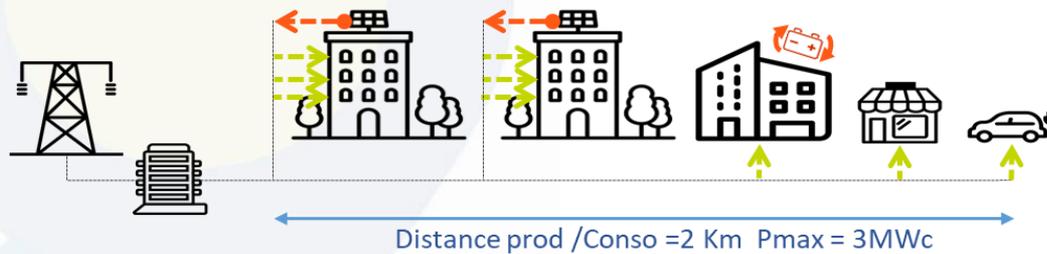


Et aussi, devenir producteur d'énergie (EDF)

L'autoconsommation collective

Une fourniture d'électricité est réalisée au travers d'un ou plusieurs producteurs vers un ou plusieurs consommateurs sur un certain périmètre.

Les producteurs et les consommateurs doivent être liés entre eux au sein d'une personne morale de leur choix qui assure la gestion de l'opération



La mise en place est complexe juridiquement mais peut permettre une plus grande économie sur les factures (effet volume)

Une règle de répartition de la production et des consommations est établie, le distributeur Enedis est garant de la répartition en appliquant la clé de répartition fix par la personne morale.

Points de repère

La **Puissance crête** d'une installation photovoltaïque, aussi appelée puissance nominale, désigne la puissance maximale que celle-ci peut délivrer au réseau électrique.

On parle ainsi de **Watt crête (Wc)**.

100 kWc = **600 m²** de surface PV ou **42 places** de parking

100 kWc produisent entre **90 et 150 MWh/an** selon la localisation

Le taux d'autoconsommation optimum: proche de **100%**

Le taux de couverture est de l'ordre de **10 - 20%**

Charge d'une installation PV = **23 kg/m²**

Temps de retour caractéristique : **8-15 ans hors subvention**

Témoignage EGLY DISTRIBUTION (Intermarché) – Egly

- *Intervenants : Sébastien DUMONT – FALISSE Briec*

Estimation de la production d'énergie par la centrale

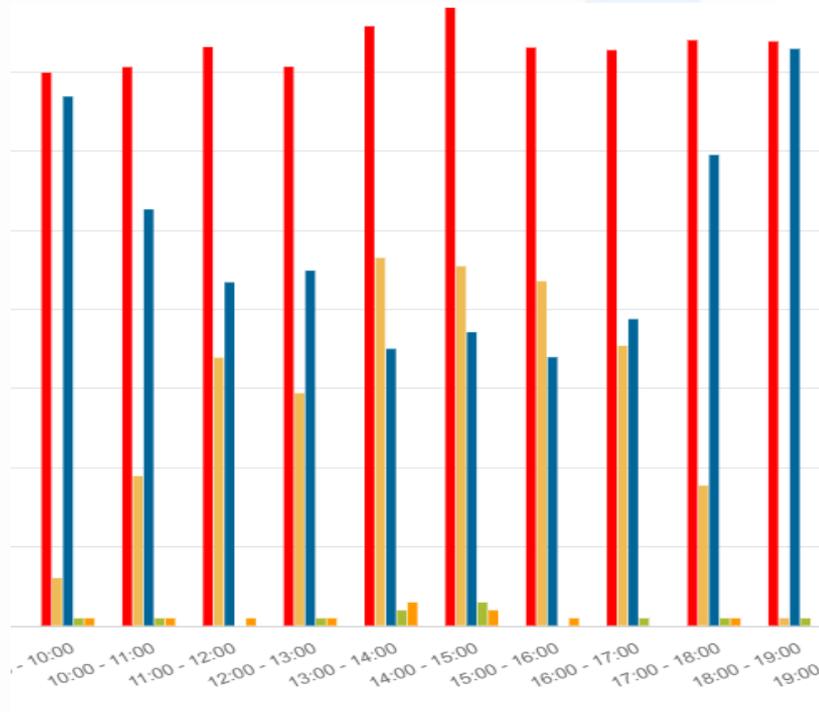
- Pour cette installation photovoltaïque de **396,9 kWc** et son productible de **1012 kWh / kWc / an** (calculé en fonction de la localisation, de l'orientation et de l'inclinaison des panneaux), la production photovoltaïque annuelle sera de **401 663 kWh**.
- Cela équivaut à la consommation électrique de **161 foyers**, et représente :
- **181 tonnes de CO² par an** évitées aux conditions européennes,
- **32 tonnes de CO² par an** évitées aux conditions françaises,



- **1912m²** de surfaces panneaux
- **980 modules 405 Wc**
- **396,9 kWc**

Témoignage : GIGA CONCEPT - Avrainville

- *Intervenant : Laurent MUCKENSTURM*



ENEDIS

CONSO

PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE



- 65 m2 de panneaux 8000 W
- Station 5 KW
- Autoconso + ievente

Vos Contacts



Christophe Hoizey

EDF Dir Dev Territorial 91 sud 77

christophe.hoizey@edf.fr

0614021730



Ismaël BARBERA-ISAAC

Conseiller Développement durable
& Energie

ibarbera@essonne.cci.fr

06 58 65 72 01



Les équipes du développement économique de Cœur d'Essonne Agglomération

La Cité du Développement Économique et de l'Emploi

28 avenue de la Résistance - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Sur notre site : Entreprendre.coeuressonne.fr

Par mail : deveco@coeuressonne.fr

0 800 515 110

**Service & appel
gratuits**

**Merci à tous pour votre
participation**